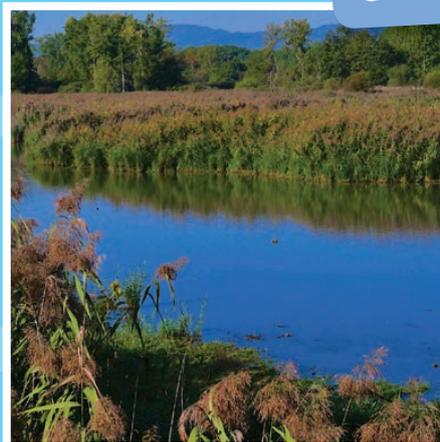




L'Europe s'invente chez nous

LA RÉGION RENFORCE SON SOUTIEN À LA FILIÈRE AQUACULTURE

du GRAND EST



L'AQUACULTURE UNE FILIÈRE TRADITIONNELLE DU GRAND EST

- ▶ Une production traditionnelle du Grand Est qui remonte au Moyen-Âge.

Deux branches :

- **salmoniculture** sur **35** sites de production : **900** tonnes produites dont 50 % destinées au repeuplement ;
 - **poissons d'étang** (carpe, brochet, sandre, perche....) sur **15** sites de production : **900** tonnes produites dont 90 % destinées au repeuplement.
- ▶ **150** emplois directs
 - ▶ **3^e** région de production de poissons d'étang (*après la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Centre Val-de-Loire*) :
 - 700 tonnes de salmonidés en Lorraine,
 - 700 tonnes de poissons d'étang en Lorraine,
 - 200 tonnes de truites en Alsace,
 - 200 tonnes de poissons d'étang en Champagne-Ardenne.

LA REGION GRAND EST ACCOMPAGNE LES AQUACULTEURS :

La Filière Aquacole du Grand Est (FAGE) :

- 75 adhérents

Ses missions :

- Fédérer la filière aquacole du Grand Est
- Promouvoir la production aquacole
- Former les pisciculteurs



ENJEU 1

SOUTENIR LES JEUNES EXPLOITANTS OU DÉBUTANTS DANS LA FILIÈRE

4 DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LA RÉGION GRAND EST

① CONSEIL À L'INSTALLATION

- ▶ Prise en charge des dépenses de prestations de conseil pour la réalisation d'un diagnostic en cas de reprise d'exploitation ou des études de faisabilité et/ou de marché pour les pratiques d'aquaculture nouvelles, la transformation ou la vente en circuits courts.

② SOUTIEN RÉGIONAL À L'INSTALLATION

- ▶ Aide à la trésorerie aux candidats à l'installation.

③ STAGE DE PARRAINAGE

- ▶ Soutien à la réalisation d'un stage de parrainage afin de :
 - fournir une formation pratique sur la conduite de l'exploitation
 - tester l'intégration du candidat dans une exploitation aquacole déjà constituée
 - réaliser un stage de pré-installation dans un espace test.

④ SUIVI DU NOUVEL EXPLOITANT

- ▶ Aide à l'accompagnement individuel dans les 4 premières années d'installation dans le but d'établir un diagnostic permanent sur le fonctionnement de l'exploitation et d'en assurer la pérennité.



ENJEU 2

MAINTENIR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA RENTABILITÉ DES EXPLOITATIONS

3 DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LA RÉGION GRAND EST

① AIDE AUX INVESTISSEMENTS DE MODERNISATION

- ▶ Améliorer la productivité et diminuer la pénibilité du travail par la modernisation des équipements de production

Dépenses éligibles :

- ▶ acquisition de matériel d'exploitation aquacole ;
- ▶ création, agrandissement ou modernisation de bassins ou plans d'eau de production et stockage (y compris reprofilage des fossés et des fosses de pêche avec mise en assec estivale et restauration des ouvrages : étanchéité, digue, vanne, moine, déversoir...);
- ▶ matériels spécifiques de production : épuration, oxygénation et aération de l'eau ;
- ▶ équipements destinés à protéger les exploitations contre les prédateurs ;
- ▶ matériels destinés à l'entretien des digues et des berges et à la protection contre les ragondins ;
- ▶ investissements réalisés dans le cadre de programme de recherche pour le maintien et le développement de la filière aquacole durable ;
- ▶ aménagement des véhicules répondant spécifiquement aux besoins de l'activité et notamment le transport de poissons vivants ;





- ▶ matériels de transformation, de conditionnement et de commercialisation des produits de l'exploitation ;
- ▶ investissements destinés à la lutte volontaire pour l'éradication de pathologies spécifiques dans le cadre de plans nationaux ;
- ▶ investissements réalisés pour l'obtention des agréments zoo-sanitaires.

Intensité de l'aide : de 35 à 40 % des dépenses éligibles

Minimum de dépenses éligibles : 3 000 € HT

Plafond de dépenses éligibles : 10 000 € HT

Majoration « nouvel installé » : + 10 %

② AIDE À LA RESTAURATION DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

- ▶ Aide à la restauration des continuités des cours d'eau et contribution à la préservation de ces milieux à valoriser sur les plans écologique et économique.

③ AIDE À LA PREVENTION DES RISQUES SANITAIRES

- ▶ Aide à la prise en charge des visites sanitaires afin d'améliorer la situation sanitaire des exploitations aquacoles du Grand Est.

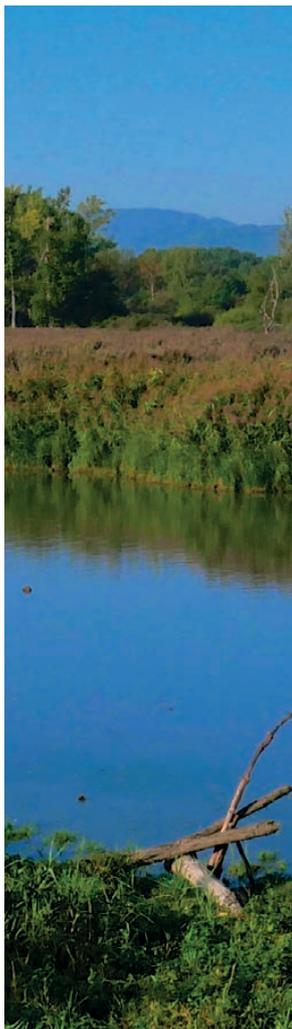
ENJEU 3

RENFORCER LES ACTIONS D'EXPÉRIMENTATION

DISPOSITIF MIS EN PLACE PAR LA RÉGION GRAND EST

AIDE AUX PROGRAMMES D'EXPÉRIMENTATION ET DIFFUSION DES RÉFÉRENCES TECHNIQUES

- ▶ Aides à l'expérimentation de moyens de protection de la ressource contre les espèces piscivores et à la réalisation et la diffusion de fiches techniques permettant d'identifier et de lutter contre les plantes invasives.



ENJEU 4

DÉVELOPPER LES ACTIONS DE PROMOTION

2 DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LA RÉGION GRAND EST

① AIDE À LA PROMOTION DE LA PRODUCTION AQUACOLE DU GRAND EST

- ▶ Initier des événements promotionnels et festifs autour des poissons du Grand Est.
- ▶ Informer les restaurateurs et les consommateurs sur les événements proposés et la disponibilité des produits aquacoles du Grand Est.

② AIDE À LA CRÉATION D'UN LABEL QUALITE « POISSONS ORIGINE GRAND EST »

- ▶ Valoriser l'image naturelle de la production en étang vers le marché de la consommation en créant un cahier des charges et un label pour les poissons d'étang.



FILIÈRE AQUACOLE DU GRAND EST (FAGE)



Domaine de Lindre - 67 rue Principale
57260 LINDRE BASSE

Correspondance : le Moulin Neuf • 54 620 BOISMONT
09 75 74 15 58



L'Europe s'invente chez nous

Siège du Conseil régional • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 • Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho
CS 70441 • F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 • Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région • place Gabriel Hocquard
CS 81004 • F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

